DECRET CRIMINEL CONTRE LE CARDINAL MAZARIN ET SES PARTISANS,

Sur ſa ſortie hors de France.

A PARIS,

M. DC. LI.

DECRET CRIMINEL contre le Cardinal Mazarin & ses Partisans sur sa sortie hors de France.

L'Empereur des Tenebres estant aduerty par vn Demon de la Terre que Iulles Mazarin Ministre iniuste de la France, se preparoit à venir faire sa demeure dans son Empire infernal, fit des heurlemens si espouuentables, qu'ils firent fremir tous les Demons, & redoublerent tellement les tourmens des damnez, que croyans estre tous perdus d'vne ruine commune, ietterent reciproquement des cris, qui firent retentir les lieux les plus reculez de son Empire; puis tous transis d'effroy & d'espouuantement, demeurerent ensevelis dans vn profond silence, pour apprendre qu'elle estoit la cause de ces mouuemens si extraordinaires. Mais ils furent bien estonnez, quand ils reconnurent la parole de leur Maistre, qui d'vne voix rauque & toute espouuantée prononçoit le redoutable nom de Mazarin, auec des apostrophes qui monstroient assez qu'il auoit grand peur de perdre sa couronne: Ce qui le fit croire que ledit Mazarin leur apportoit se-

cours a l'encontre de luy & de tous les Demons qui les tourmentoient, ils s'asseurerent tellement en ses forces, en ses ruses accoustumées, & en la cruauté dont il a tousiours traité les hommes, qu'ils se croyent desia affranchis de leurs peines, ils brisent leurs chaines, forcent les cachots, rópent les portes, courent de cauerne en cauerne, crient aux armes comme des enragez, on n'entend rien que menasses, qu'iniures, que blasphemes accompagnez de coups, tout est en diuorce & en querelle, & on ne connoist plus les Demons d'auec les damnez, si ce n'est que les damnez sont pires que les Demons, bref, la reuolte estoit generale. Le pauure Empereur des Tenebres bien estóné d'vn tel tintamare, pẽsoit que sa Republique s'en allast bouluerser de fond en comble, & qu'il estoit à la veille de perdre son Emp. diabolique, il a recours aux armes, & sans perdre tẽps lance les esclats de son tonnerre sur ces ames reuoltéz, & les alloit accabler d'vn deluge de feux si d'elles-mesmes elles ne se fussent retiréz dás leurs basses fosses, n'ayans point rencontré le chef qu'elles destinoient pour leur códuite. Ce Prince Infernal ne laissa pas d'en poursuiure la vangeãce par vn rẽfort de nouueaux suplices, & apres les auoir chargé de chaines, de manotes & d'étraues, il n'espargne ni le fer ni l'acier pour fortifier les baricades de leurs cachots:

Et

Et pour asseurer dauantage sa personne, fait assẽbler tous ses Estats, pour deliberer des moyens necessaires pour obuier à vne conspiration si manifeste, lesquels enfin apres plusieurs consultations, ont prononcé l'Arrest qui s'ensuit.

Le grand Empereur Pluton, Prince redoutable des Legions desesperées, & digne heritier des Enfers, à nos fideles & bien amez Lieutenans aux affreuses cauernes de nostre Empire, salut, Sur l'aduis qui nous a esté donné par les gardes commises par nous à la gueulle de l'abysme, où sont detenues les Cains, Barrabas, Cambises, Romulus, Tarquin le Superbe, Heliogabale, Neron, Denis le Tyran, & autres grands personnages, qui autrefois ont regné dans le monde, & excellé par dessus le reste des hommes par leurs tyrãnies & insignes cruautez, qu'ils ont malgré la puissance des Demons qui les tourmentoient, communiqué auec Solon, les sept Sages de la Grece, le Philosophe Anaxarque, Aristote, Platon, Socrate, accompagnez de Phalaris, d'Andronique & Sardanapale, de tous les plus fameux Heresiarques, & d'vne infinité de Magiciens, Necromanciens, Sorciers, Enchanteurs, Deuins, & autres de mesme farine; Et resolu entr'eux de faire vn bouluersement dans nostre Empire Tenebreux, sur l'esperance qu'vn Demon indiscret leur a baillé, qu'ils deuoient bien tost estre suiuy d'vne troupe de canaille de Maltotiers, Brigans, Voleurs, Harpies,

Engences de Vipere, Tygres, Inhumains, Mõ-ſtre de la Nature, Peſte du monde. Chargez de maledictions, exilez par Arreſts des Parlemens, preſts à precipiter dans les Enfers, où il y a apparence que par leurs damnables artifices ils feroient prendre les armes à ces grands Capitaines contre noſtre ſouueraine authorité, ſi nous leur en permettions l'étrée, veu les preuues manifeſtes que nous en auons par la forcennerie qui les porta ces iours paſſez à ſortir de leurs cachots & ſe preparer à nous faire la guerre.

A cette fin, nous auons par l'arreſté de noſtre Conſeil, deuëment conuoqué dans noſtre Palais Infernal, au milieu des foudres & des flammes, bruits & tonnerre, où eſtoient toutes les puiſſances qui ſont ſous noſtre domination. Ordonné pour garentir noſtredit Royaume de ſemblables deſordres, que Iulles Mazarin, que ſeul nous reconnoiſſons autheur & complice des choses cy deſſus mentionnees, ſera banny pour iamais de noſtre noire demeure, comme perturbateur de noſtre repos, & l'ennemy capital de la Paix, & de la Concorde, qui eſt entre nous, nonobſtant les droits de pretentions qu'il y a eu iuſques à preſent, leſquels nous caſſons & annulons, pour s'en eſtre ledit Mazarin rendu indigne par la deprauation de ſa vie & de ſon mauuais Miniſtere. Et à ce que par vne effronterie intolerable, il ne vueille forcer nos portes; nous

ordonnons que toutes ſes aduenues de nos Prouinces, ſeront fortifiees de puiſſans ramparts, armez des plus terribles armes de nos Arcenauls.

Item, Que Charon leue la bonde aux eaues boüeuſes de l'Acheron; Et ſi l'infection de ces Cloacles & Egouſts d'Enfer, n'eſt capable d'empeſcher ſes efforts; que les furies Megere, Thyſiphone, Alecton, s'eſtudient à compoſer des contrepoiſons pour oppoſer à cette peſte Sicilienne, dont vne once ſeroit capable de faire creuer le ventre, & ietter les boyaux & toutes les tripes de l'Enfer; attendu qu'il a eſté fait & forgé de la plus fine matiere de ſes entrailles, cuit & recuit dans les montagnes ſulphurées de la Sicile, d'où eſtant ietté, il a cemmencé à vomir le venin de ſes perfidies dans ſon propre païs, trop petit à la verité, pour contenir les meſchancetez de cet abominable: il a fallu que les Mers ayent cedé aux torens de maux qu'il deſtinoit à toute la terre, leſquels il a fait rouler, & ſur Naples, & ſur Rome, & ſur les lieux les plus ſaints de toute l'Italie, & de là ſur la pauure France qui ne ſe releuera peut-eſtre iamais de ſes rauages.

Pattant, que nul de nos ſubiets de quelque qualité & condition qu'il puiſſe eſtre, ne ſoit aſſez hardis de s'accoſter d vne ſi mauuaiſe compagnée, de peur de contracter ſes mauuaiſes habitudes, & par apres, infecter nos Habitans d'vne tache que l'Eternité à grand peine pourroit effacer.

Et pour ces Gens deguisez en hommes, ces pestes de Royaumes, ces sangsuës qui ne se nourissent que du sang & de la substance des pauures, quoi que cette vermine soit les plus naturels enfans des diables, & que l'entree en corps & en ame leur soit deuë par leurs damnables actions, si est-ce que nous entendons qu'elle leur soit interdite, & la protections des Demons commise à leur garde, iusqu'à ce que par la Iustice des humains leurs corps soient liurez aux boureaux, pour en separer les ames par toutes les tortures imaginables, lesquelles seront aussi-tost presentees deuant Radamâte & Minos, pour resoudre de leurs peines, & leur assigner quelque lieux écartez dans les plus profonds & noirs cachots de nostre domination, sans auoir communication auec les autres, de crainte qu'ils introduisent par leurs inuentions des suiets de diuision & de renolte, abandonnans leurs corps à la iustice des hommes, pour estre par eux reduits en poudre, & leur memoire fletrie d'ignominie & d'oprobre. Fait au Siege epouuentable de l'Abysme, Scellé de cirr noire.